

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe des Entreprises

Augmenter sensiblement le nombre de personnes pratiquant une activité physique et sportive d'ici à 2024 en visant tous les publics sur tous les territoires, telle est l'ambition recherchée par nos gouvernants au travers de cette saisine. Et les entreprises ne peuvent que souscrire à une telle démarche, tant elles sont convaincues des bienfaits du sport.

En matière de santé, d'abord. Qu'on en juge au travers de quelques chiffres éloquentes. 2, 5 millions de Français pratiquent un sport dans un cadre lié à leur profession. L'espérance de vie des salariés augmente de 3 ans grâce au sport aux entreprises. Enfin, l'activité physique et sportive produit une baisse du stress et de la fatigue pour 73 % des actifs ainsi qu'une diminution conséquente des troubles musculo squelettique.

Ensuite, en matière de lien social. Les dirigeants ont bien conscience que la promotion de l'activité sportive et la règle de l'égalité des chances -qui est un des principes fondateurs du sport- permettent de mettre en avant les principes de la mixité et de l'égalité hommes/femmes au sein des entreprises. Que ce soit dans la sphère personnelle ou professionnelle, les activités sportives sont souvent promues. Elles favorisent la cohésion des équipes et permettent aux salariés de mieux se connaître, d'être soudés entre eux et de développer des notions d'entraides.

C'est enfin un enjeu de RSE que les entreprises soutiennent. Il convient donc que les pouvoirs publics eux-mêmes facilitent le développement du sport en entreprise en mettant en place un environnement législatif et réglementaire propice ou, à minima, qui ne le pénalise pas, pour les grandes entreprises comme les PME.

Mais, au-delà, développer une activité physique et sportive hors des cadres établis, tout au long de la vie et dans toutes les activités, suppose de lever de nombreux freins. Sur cet aspect, le groupe des entreprises regrette que l'avis ne les ait pas suffisamment identifiés et exploités.

Il en va de même de l'analyse de l'évolution des nouveaux comportements et besoins des consommateurs en matière de pratiques physique et sportive. À cet égard, et en ce domaine

comme dans d'autres, l'impact du numérique doit être pris en compte. C'est sans doute un vecteur important pour permettre au plus grand nombre d'accéder à davantage d'offres d'activités physiques et sportives.

Le groupe des entreprises regrette que de nombreux aspects de la saisine n'aient pas été approfondis et que l'avis ne réponde pas aux objectifs qu'il s'est fixé.

Parmi ceux-ci il faut insister sur le fait que la question de la pratique sportive est avant tout culturelle. Il faut donc s'atteler dès le plus jeune âge à insuffler le goût du sport auprès de tous. Et cela passe par l'éducation où beaucoup d'efforts doivent être faits. Il est primordial que le sport soit plus valorisé à l'école. Il faut également déplorer que l'aspect territorial ne soit pas véritablement abordé ; c'est pourtant un enjeu clé du développement de la pratique sportive.

Sous ces réserves, le groupe des entreprises approuve les préconisations faites dans l'avis et vote favorablement.